

*Date de dépôt: 9 décembre 2005*

*Messagerie*

**Rapport du Conseil d'Etat  
au Grand Conseil sur la motion de M<sup>m</sup>es et MM. Fabienne Blanc-  
Kühn, Liliane Charrière Debelle, Pierre-Alain Champod et  
Christian Brunier pour davantage d'égalité entre les femmes et  
les hommes au sein des filières de formation professionnelle**

Mesdames et  
Messieurs les députés,

En date du 23 juin 2005, le Grand Conseil a renvoyé au Conseil d'Etat une motion qui a la teneur suivante :

*Le GRAND CONSEIL de la République et canton de Genève considérant :*

- la volonté de diminuer les inégalités entre femmes et hommes au niveau de la formation professionnelle ;*
- le faible accès des jeunes filles à certaines formations professionnelles tant en système dual qu'à plein temps à l'école ;*
- le nombre restreint de diplômés obtenus par des jeunes filles suivant une formation professionnelle tant en système dual qu'à plein temps à l'école,*

*invite le Conseil d'Etat*

- à faire rapport au Grand Conseil sur :
  - les causes du très faible accès des jeunes filles à certaines formations professionnelles tant en système dual qu'à plein temps à l'école ;
  - les causes du nombre restreint de diplômés obtenus par des jeunes filles suivant une formation professionnelle tant en système dual qu'à plein temps à l'école ;
- à faire des propositions visant à faciliter l'intégration des jeunes filles dans toutes les filières professionnelles et à les placer dans de meilleures conditions de réussite scolaire.

Informés des inégalités entre femmes et hommes qui subsistent toujours dans le domaine de la formation professionnelle, les motionnaires ont souhaité obtenir du Conseil d'Etat une analyse des causes du choix très orienté des jeunes filles concernant leur formation professionnelle. C'est la raison pour laquelle ils ont déposé, en 1998, une proposition de motion pour demander au Conseil d'Etat, outre un rapport sur les causes des inégalités observées, des propositions pour contribuer à l'intégration des jeunes filles dans toutes les filières professionnelles jusqu'à l'obtention de leur certification.

C'est une constante : la formation professionnelle initiale (FPI) attire davantage les garçons que les filles. Elle devient même, au fil des décennies, de plus en plus masculine. Selon les chiffres publiés par le Service de la recherche en éducation (SRED) (L'enseignement à Genève, Edition 2005), le pourcentage de filles en FPI est passé de 41% en 1970 à 36% en 2003. Et cette proportion est quasiment identique en 2004, tant dans les filières en école à plein temps (36% de filles) qu'en système dual (38% de filles). Les filles choisissent prioritairement les formations du commerce et de la santé, ces deux secteurs représentant la moitié des effectifs, suivies de la vente, de la pharmacie, de la communication visuelle, de la coiffure-esthétique. La présence féminine est très minoritaire, voire inexistante dans les secteurs suivants : ferblanterie, installations sanitaires, électricité, carrosserie, construction-bâtiment, mécanique, serrurerie. Seules deux filles, sur un effectif total de 99 personnes, se forment en informatique en école plein temps ; 11 filles sur 123 personnes se forment en système dual (Office pour l'orientation, la formation professionnelle et continue OFPC, état au 31 décembre 2004).

Cette tendance devrait toutefois s'inverser à moyen terme avec l'intégration des professions de la santé et du social dans le domaine de la formation professionnelle. Dans ces secteurs en effet, les femmes sont très largement majoritaires. Ce qui se confirme d'ailleurs avec les nouveaux CFC d'assistant-e en soins et santé communautaire (94 personnes en formation au 5 octobre 2005, dont 81% de filles) et d'accompagnant-e socio-éducatif-ve (20 personnes en formation dont 60% de filles).

Concernant l'obtention d'une certification, les chiffres sont, eux aussi, à la baisse. A Genève, le pourcentage de certificats fédéraux de capacité (CFC) et de certificats cantonaux (CC) délivrés est passé de 55% en 1991 à 43% en 2001 pour les hommes et de 36% à 29% pour les femmes durant cette même période de 10 ans (SRED, La formation professionnelle à Genève, Edition 2003).

En 2004, 1 335 CFC ont été délivrés à Genève, dont 568 à des femmes (43%), et 439 diplômes de maturité professionnelle dont 159 à des femmes (36%). Les secteurs dans lesquels les jeunes filles obtiennent le plus de CFC sont les suivants : bureau et commerce, vente, hygiène-médecine, professions domestiques. Dans ces deux derniers secteurs, elles obtiennent respectivement 97% et 82% des CFC délivrés.

## **1<sup>re</sup> invite**

### **Faire rapport au Grand Conseil sur :**

- les causes du très faible accès des jeunes filles à certaines formations professionnelles tant en système dual qu'à plein temps à l'école ;**
- les causes du nombre restreint de diplômes obtenus par des jeunes filles suivant une formation professionnelle tant en système dual qu'à plein temps à l'école**

Les jeunes filles choisissent majoritairement des professions en adéquation avec les valeurs mais aussi les préjugés liés à leur sexe. En effet, elles ont été conditionnées à intérioriser, souvent de manière inconsciente, le message traditionnel selon lequel elles auraient des prédispositions particulières pour les contacts humains et seraient donc naturellement portées vers les professions d'aide et de service. D'où leur forte présence dans les services directs (santé, social, enseignement). Ces valeurs et préjugés quant au sexe concernent également les garçons qui, majoritairement, se dirigent vers des secteurs « masculins » comme le bâtiment, la technique, l'artisanat. Ainsi garçons et filles, sans le vouloir, sans forcément le savoir, perpétuent

une division sexuelle du travail que l'on constate également en amont lors du choix professionnel.

Dans ce contexte, les familles jouent un rôle déterminant. Elles peuvent influencer le choix de leurs filles en renforçant leur tendance à s'adapter au modèle masculin dominant (en insistant par exemple sur l'importance de leur future fonction de mère entièrement dévouée à ses enfants) ou au contraire en les encourageant à relever le défi et à dépasser les clivages stigmatisants.

L'école est aussi un acteur important. Les enseignants, comme tous les adultes entourant les jeunes, n'ont pas toujours conscience de leurs idées préconçues en matière de genre et ne savent pas forcément décrypter les effets de la construction sociale du féminin et du masculin.

Si les préjugés imprègnent encore les mentalités, la société, quant à elle, évolue. Des jeunes filles optent délibérément pour des professions où les hommes sont majoritaires. Mais durant leur formation ou plus tard dans l'exercice de leur métier, beaucoup sont confrontées à des difficultés relationnelles face à des collègues masculins peu réceptifs, voire hostiles, à leur choix qu'ils peuvent interpréter comme une transgression de leur féminité. En butte à des remarques et autres moqueries d'ordre sexiste, certaines jeunes filles se découragent et abandonnent leur formation ou changent rapidement de profession.

Les causes du très faible accès des jeunes filles à certaines formations professionnelles et du nombre restreint de diplômes dans ces mêmes filières sont multiples. Leur énumération dans le cadre de cette invite ne peut être que très générale.

Pour pouvoir élaborer une véritable politique éducative en faveur de l'égalité entre garçons et filles, il est indispensable de disposer d'études approfondies, tant qualitatives que quantitatives, sur les causes et les conséquences du choix très orienté des filles et des garçons en matière d'options professionnelles et de réussite scolaire. Le Service de la recherche en éducation (SRED) du DIP, dans son rapport sur « La formation professionnelle à Genève 2001/2002 : un survol en 25 indicateurs », apporte déjà de précieux éléments statistiques. Il travaille actuellement à une actualisation de cette étude qui devrait paraître d'ici la fin 2005. Parallèlement, le SRED participe à l'enquête nationale sur la « Transition entre école et emploi » (TREE) pour mieux appréhender la période de transition de l'école obligatoire à la vie active des jeunes filles et des jeunes hommes. Il vient aussi de déposer un projet de recherche sur les « Transitions difficiles » pour mieux connaître le parcours des jeunes en formation professionnelle, leurs difficultés, leurs réorientations, leurs abandons et leurs échecs.

Le SRED dispose donc des compétences nécessaires pour mener de telles études et avoir une meilleure visibilité sur la problématique de l'égalité dans la formation des jeunes et leur insertion dans le monde du travail. Il serait très instructif de mener des études sur les raisons qui amènent la majorité des jeunes filles à perpétuer des choix fortement sexués alors qu'elles revendiquent par ailleurs une autonomie toujours plus grande. Mais aussi les motivations qui les conduisent à opter pour des formations courtes, sur les stratégies qu'elles développent pour surmonter les difficultés relationnelles dans le cas d'un choix dit pionnier (c'est-à-dire le choix d'une profession où l'autre sexe est majoritaire) ou sur l'évolution des choix professionnels au cours de ces dix ou vingt dernières années.

## **2<sup>e</sup> invite**

### **Faire des propositions visant à faciliter l'intégration des jeunes filles dans toutes les filières professionnelles et à les placer dans de meilleures conditions de réussite scolaire**

Adopter une politique volontariste en faveur de l'égalité entre filles et garçons, telle est la volonté politique du Département de l'instruction publique (DIP), qui l'a clairement formulée dans sa 7<sup>e</sup> priorité en janvier 2005. Faciliter l'accès à tous les métiers pour les jeunes filles et les jeunes hommes est aussi un objectif prioritaire du Conseil central interprofessionnel dans lequel siègent des représentants des partenaires sociaux et de l'Etat.

Pour assurer cet accès à la formation professionnelle et garantir l'obtention d'une certification professionnelle, l'objectif premier doit être d'offrir une formation de qualité et un véritable suivi des apprenants et apprenantes durant leur formation. C'est ce que demande la motion 1305-A sur la formation professionnelle et ce qu'explique le Conseil d'Etat dans sa réponse à cette motion. En particulier, par le biais des invites concernant l'égalité des chances quant aux choix professionnels, le soutien aux apprentis et apprenties les plus faibles et l'amélioration de la surveillance de l'apprentissage.

Pour élargir la palette des choix professionnels des jeunes filles et des jeunes gens, un travail continu d'information auprès des jeunes et de leurs parents est indispensable. C'est le rôle de l'Office pour l'orientation, la formation professionnelle et continue (OFPC) du DIP, qui organise régulièrement des visites d'entreprise et des stages pour les jeunes, édite des brochures d'information scolaire et professionnelle. Le Service pour la promotion de l'égalité entre homme et femme (SPPE) du Département des

finances publie également des brochures ou des vidéos sur la thématique de l'égalité et organise chaque année une Journée des filles durant laquelle les filles de 5<sup>e</sup> primaire sont invitées à accompagner leur père sur leur lieu de travail. La prochaine Cité des métiers et des formations, qui se déroulera en novembre 2006, sera aussi une occasion privilégiée pour les jeunes de découvrir des métiers inconnus ou méconnus, tous accessibles aux filles et aux garçons.

Faciliter l'intégration des jeunes filles dans toutes les filières professionnelles, c'est aussi leur donner des modèles pour qu'elles puissent s'identifier à une professionnelle dans la projection qu'elles ont de leur futur métier. Les magazines du DIP L'Ecole et Options pourront renforcer cette projection en publiant plus régulièrement des témoignages de pionniers et pionnières, à l'image du livre sur les « Pionnières et créatrices en Suisse romande », édité par le SPPE.

Cette intégration passe également par le renforcement de Cap Egalité, la structure spécialisée de l'OFPC en matière d'égalité, et le développement d'actions en faveur des jeunes filles et des jeunes gens qui optent pour une profession où leur sexe est peu représenté. Pour mieux les accompagner tout au long de leur formation, Cap Egalité vient de proposer un projet de mentorat par des pairs, eux-mêmes ex-pionniers ou pionnières. Ce projet a été déposé auprès du Bureau fédéral de l'égalité en vue d'un financement. L'OFPC a également émis un certain nombre de recommandations pour renforcer le principe de l'égalité dans les domaines de l'orientation et de la formation professionnelle, par exemple la rédaction non discriminatoire de supports d'information destinés au public, une sensibilisation des psychologues-conseillers en orientation à leurs propres idées préconçues sur les rôles des sexes.

Former les enseignants et les enseignantes au décryptage de leurs propres projections en matière de sexe est aussi une préoccupation du DIP. Le DIP prévoit de mettre en place des modules de formation obligatoires pour leur apprendre à décoder ce qui conforte les jeunes dans leurs stéréotypes et renforce ainsi les inégalités.

Inciter les entreprises à s'engager davantage dans la formation professionnelle en offrant des places d'apprentissage tant aux jeunes gens qu'aux jeunes filles et en apportant leur soutien aux apprentis et apprenties, qui ont choisi une profession où leur sexe est minoritaire, est aussi une action concrète susceptible de diminuer les inégalités au niveau de la formation professionnelle. C'est la tâche conjointe de l'Etat de Genève, par l'intermédiaire de l'OFPC, et des partenaires sociaux qui travaillent en étroite

collaboration au sein du CCI, ainsi que le Service de promotion de l'égalité entre homme et femme.

Une autre proposition concrète est le travail en réseau avec les partenaires concernés. Un groupe de coordination devrait être créé avec une personne de référence issue de chaque ordre d'enseignement, de l'OFPC et de l'Office de la jeunesse, plus particulièrement du Service de la protection de la jeunesse.

## **Conclusion**

L'égalité entre homme et femme pour l'accès à la formation professionnelle et son corollaire, l'égalité des chances quant à l'obtention d'une certification, sont au cœur des débats. Le DIP prépare un véritable plan d'action afin d'influer sur les constructions sociales du féminin et du masculin qui conditionnent le choix des filles pour des filières professionnelles « féminines », d'une durée de formation plus courte et d'une moindre rémunération sur le marché du travail.

Au bénéfice de ces explications, le Conseil d'Etat vous invite, Mesdames et Messieurs les députés, à prendre acte du présent rapport.

AU NOM DU CONSEIL D'ETAT

Le chancelier :  
Robert Hensler

La présidente :  
Martine Brunschwig Graf